



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée

Résultats de l'examen d'accès à la profession de conducteur de TAXI et de VTC Département de la Lozère

LISTE DES CANDIDATS ADMIS Session du lundi 06 et mardi 07 novembre 2017

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)
8937	BOIZARD Julien	Taxi
11581	BUFFIERE Simon	Taxi
4851	DELPERIE François	Taxi
11509	GABRIAC Alexandra	Taxi
4769	GRILLO Gérard	Taxi
11606	JURQUET François	Taxi
15836	JUST Robin	Taxi
8533	LONDICHE Anthony	Taxi
11558	MANGON Emilie	Taxi
14314	MATHIEU Michel	Taxi
3822	MAURY Jacques	Taxi
10010	PESA Lambert	Taxi

Les candidats admis à l'examen sont invités à se présenter à la Préfecture de la Lozère, bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation, avec la liste des pièces suivantes :

- Formulaire de demande à télécharger sur le site de la Préfecture,
- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère,
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen.